

Municipalité de Châtillon JU

PROCES – VERBAL ASSEMBLEE COMMUNALE

N° 2022.02.04

Date : Vendredi 4 février 2022	Ouverture : 20 h 00	Clôture : 22 h 03
Lieu : Halle de gymnastique - Châtillon		

Présidence : Monsieur Philippe Marmy

Protocole tenu par : Mme Myriame Beuret, secrétaire communale

Participation : 20 ayants droits

Scrutateurs : Le Président propose en tant que scrutateurs Madame Fabiola Cortat et M. Francis Cortat. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Assemblée communale ordinaire vendredi 4 février 2022 à 20h00, halle de gymnastique, Châtillon.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Discuter et voter le budget 2022, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives ;
3. Discuter et voter un crédit de CHF. 67'000.- pour finaliser l'étude du projet dit « La traversée du village » pour mise en soumission des travaux. Donner compétence au Conseil communal pour le financement ;
4. Discuter et voter une dépense de CHF. 85'000.- pour effectuer la mesure N19 du PGEE, en cas de nécessité urgente et sous réserve de la réalisation des travaux de la traversée du village ;
5. Discuter et voter une dépense de CHF. 262'000.- pour la rénovation du périphérique et nouveau chauffage du bâtiment Haut des Prés 10. Donner compétence au conseil communal pour le financement ;
6. Discuter et voter l'achat de 20 appareils de protection respiratoire par le SIS 6/12 et voter le crédit de Fr. 38'000.—TTC à financer par le SIS, sous déduction des subventions ;
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Le Président rappelle que cet ordre du jour a été publié dans le JO N° 2 du 20 janvier 2022 ainsi que par voie de tout ménage N° 1 de janvier 2022.

M. Q Y demande la parole. Il excuse M. S A, représentant du SIS, qui ne peut pas être présent ce soir. Il souhaite également savoir pourquoi la piste cyclable n'est pas à l'ordre du jour et si une information sera donnée dans les divers. M. Ortega Thierry informe M. Q qu'une information est effectivement prévue dans les divers.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour accepté.

En préambule, le président salue M. Chevillat, représentant du bureau SD Ingénierie et excuse M. Seuret Philippe, conseiller communal.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 octobre 2021 pouvait être consulté au Secrétariat communal, sur le site internet de la commune et avant l'assemblée.

Le Président de l'Assemblée, M. Marmy Philippe, demande à l'assistance si la lecture du PV de la dernière assemblée est exigée. Personne ne se manifeste en faveur de la lecture de ce PV.

M. Marmy rappelle que les procès-verbaux des Assemblées communales peuvent être consultés en tout temps à l'administration communale.

Aucune intervention, aucune objection au sujet de ce PV, le Président passe au vote. Le PV est approuvé à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

2. Discuter et voter le budget 2022, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives

La parole est donnée à M. Mittempergher, maire pour l'entrée en matière.

M. Mittempergher présente le résultat prévisible du budget 2022 qui se solde sur un excédent de charge de 88'000.00

L'entrée en matière est acceptée.

M. Mittempergher présente le budget dans le détail :

- Fonction 0
 - 012 : Sortie de fin de législature du conseil.
 - 022 : Migration informatique chez un nouveau fournisseur suite à la cessation d'activité de Dubois Informatique pour CHF. 20'000.-
- Fonction 1
 - 14 : Nouvelle assurance protection juridique
 - 16 : Travaux au stand de tir ont été terminés en 2021. Abri PC sera relié au compteur électrique de l'école afin d'utiliser au maximum la production solaire.
- Fonction 2
 - Pas de dépenses particulières de prévu
- Fonction 3
 - Pas de dépenses particulières de prévu
- Fonction 4
 - Soutien à différentes associations / Contrôle des champignons / Défibrillateur
- Fonction 5
 - Cette rubrique compte principalement des charges liées.
- Fonction 6
 - Entretien annuel plus marquage des routes et vidanges des dépotoirs
 - Finalisation de la bordure de route vers la construction de la maison de la famille Seuret Frédéric.
 - Eclairage : poursuite du changement des lampes publiques par du LED.
- Fonction 7
 - 71 : un montant de CHF. 25'000.- est prévu pour les fuites, une réserve est prévue pour la télégestion du nouveau compteur des Corbions. L'achat d'eau à Rossemaison est estimé à CHF. 9'000.-. Le budget présenté prend en compte une augmentation du prix de l'eau potable à CHF. 2.40 afin de couvrir les frais.

- 72 : Contribution au SEDE ne change pas en 2022.
- 73 : Les coûts de la déchetterie ont été revu à la hausse. Le SEOD, quant à lui, fera une ristourne aux communes en 2022. Ainsi, le montant de la taxe des déchets sera diminué pour 2022.
- Fonction 8
 - Des travaux sont prévus au niveau d'une forêt protectrice – participation de la commune.
- Fonction 9
 - Une hausse des rentrées fiscales est envisagée en raison des nouvelles constructions en cours et de projets connus du conseil communal.
- Investissements
 - Rénovation du bâtiment Haut des Prés 10 – subventions estimées à CHF. 16'000.-
 - Etude du projet « traversée du village »
 - Mesure N19 du PGEE

M. Mittempergher présente ensuite les taxes proposées pour 2022 :

Quotité : 1.95 / Eau potable : 2.40 / Eau usée : 2.00 / Déchets : 155.-/ménage / Chiens : 60.-/chien

Le président passe la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions.

- **M. Q Y** demande si les coûts de migration informatique sont définitifs ou s'il s'agit d'une estimation.
 - **M. Mittempergher** précise que ces coûts se basent sur une offre encore en négociation.
- **M. D S** s'interroge quant à la quotité d'impôt inchangée. Est-ce judicieux ?
 - **M. Mittempergher** souhaite maintenir la quotité à ce taux le plus longtemps possible
- **M. D** poursuit en demandant si une augmentation aura lieu d'ici deux à trois ans ? Et s'il ne serait pas opportun d'augmenter progressivement.
 - **M. Mittempergher** relève qu'il est possible de proposer une augmentation de la quotité. Il est impossible de dire aujourd'hui si la quotité devra augmenter et quand. Mais il est évident que c'est une éventualité.
- **M. C R** demande si le budget tient compte de dépassements de crédit pour la rénovation de l'école et la protection des dangers naturels (digue).
 - **M. Mittempergher** répond par la négative. En effet, l'emprunt effectué pour la rénovation de l'école étant fixe, il n'est pas dépassé. Pour ce qui est des dangers naturels, aucun dépassement n'est prévu actuellement. De plus, avec les subventions touchées et les dons, les coûts seront quasiment couverts.
- **M. Q D** souhaite connaître les montants des réserves pour l'eau.
 - **M. Mittempergher** n'a pas ces informations sous les yeux.
 - **Mme Beuret Myriame** précise que suite au passage à MCH2, les réserves ne peuvent être utilisées que pour couvrir les charges financières des services des eaux et non pour couvrir un éventuel investissement. De plus, il n'y a plus de corrélation entre les réserves comptables et les comptes bancaires. L'argent ne doit plus être bloquée sur des comptes.
- **M. C C** revient sur les investissements 2022 et demande si un plan financier sur du plus long terme existe ou si les investissements seront bloqués dans le futur.
 - **M. Mittempergher** précise qu'un plan financier existe et a été présenté au service des communes. Les principaux investissements futurs seront la traversée du village et la route de Courtételle.
- **M. D S** demande si le coût de CHF. 25'000.- pour les fuites représente bien que les réparations.
 - **M. Mittempergher** répond par l'affirmative
 - **M. Queloz Dominique** précise que le réseau d'eau tien bien le coup malgré son âge. Il précise encore que la majorité des fuites sont privées. Quant aux micro-fuites, elles sont encore faibles pour notre commune.
- **M. C C** demande si l'augmentation du prix de l'eau permettra d'anticiper les travaux.
 - **M. Mittempergher** répond par la négative. Il s'agit uniquement d'équilibrer le compte de l'eau potable.

La parole n'étant pas demandée, le président clos la discussion et passe au vote

DECISION :

L'assemblée accepte le budget 2022 et les taxes y relatives par 19 oui et 1 non

3. Discuter et voter un crédit de CHF. 67'000.- pour finaliser l'étude du projet dit « traversée du village » pour mise en soumission des travaux. Donner compétence au Conseil communal pour le financement

La parole est donnée à M. Ortega, conseiller communal en charge des travaux publics.

M. Ortega informe l'assemblée que le projet initial a été modifié et la surface de l'étude augmentée. Le but étant la finalisation de l'étude.

L'entrée en matière est acceptée, M. Ortega rappelle, dans un premier temps, les dates clés du projet et les différentes étapes faites à ce jour. Il présente ensuite deux plans montrant l'augmentation du périmètre d'étude.

Il passe ensuite la parole à M. Chevillat qui présente les infrastructures concernées par cette étude (eau usée, eau potable, Swisscom, BKW). Il détaille ensuite les coûts de l'étude et précise qu'en parallèle, le conseil communal souhaite engager une étude de faisabilité d'un thermo réseau afin de prévoir l'équipement souterrain en même temps.

M. Ortega reprend la parole et précise que l'accord du service des communes a déjà été demandé pour cet investissement futur (environnant 4mio sous toute réserve).

M. Ortega continue la présentation en informant l'assemblée que le conseil souhaite mettre sur pied un groupe citoyen sous forme de groupe participatif afin d'avoir des échanges sur les aménagements de surface, la circulation et la végétalisation sur l'ensemble du village. Le but de ce groupe étant une aide et une émulation, il n'aura pas de pouvoir décisionnel.

Le président donne la parole à l'assemblée.

- **M. Q D** est surpris à l'évocation d'un thermo réseau car celui-ci arrive bien trop tard. Il estime inutile de dépenser autant d'argent pour cette étude et propose de faire un simple sondage dans un bulletin municipal.
 - **M. Cortat Loris** précise que la première partie de l'étude est vouée à faire un sondage. Le coût de cette première partie représente CHF. 7'000.-. Si le sondage ne donne pas de retour positif, l'étude s'arrête là.
- **M. C C** pense qu'il est nécessaire de communiquer des informations précises sur le fonctionnement d'un thermo réseau. Il demande s'il est possible, dans le cadre de l'étude de la traversée du village, d'envisager la création d'un réseau électrique communal.
 - **M. Chevillat Maxime** ne peut pas répondre directement car la question du réseau électrique est très spécifique. Il propose de prendre en compte cet aspect lors de l'étude.
 - **M. Mittempergher Silvio** précise que l'aspect de l'électricité est régi par des lois et est propriété de BKW actuellement.
- **M. C R** abonde dans le sens de promouvoir les énergies vertes et de la création d'un thermo réseau y compris pour l'électricité. Il relève ensuite qu'il manque un tronçon sur le périmètre d'étude de la traversée du village. En effet, il serait bien d'y inclure la rue de la Chenale (env. 100m) depuis l'intersection avec la rue principale jusqu'à la station de pompage. Le quartier Clos es Veaux étant en séparatif et pas la Chenale.
 - **M. Chevillat** propose d'analyser la quantité d'eau propre se trouvant dans les eaux usées pour la rue de la Chenale. Selon lui, il n'y a pas de contre-indication à intégrer ce tronçon.

- **M. Q Y** demande ce qu'il en est de la rue des Oeuchattes, rue la plus utilisée au village selon lui. Il demande d'envisager la réfection du goudronnage afin de diminuer le bruit lié au trafic.
 - **M. Mittempergher** précise que le conseil n'est pas fermé à l'ajout de tronçon. Le périmètre présenté a été défini en raison de l'âge des conduites.
- **M. D S** relève le montant de l'investissement évoqué soit env. 4mio et demande comment celui-ci est réparti entre commune, canton et confédération.
 - **M. Chevillat** donne comme réponse que la route et les infrastructures souterraines étant communales, la charge sera à 98% à la commune. Une faible partie des frais liés à l'eau potable est subventionnée par l'ECA à un faible taux. M. Chevillat tient à préciser que le montant évoqué est purement estimatif. L'étude déterminera les coûts avec plus de précision ainsi que la planification des travaux.
- **M. C G** revient sur le thermo réseau et pense également que le projet arrive trop tardivement. Il reprend la proposition de M. Queloz Dominique de faire un premier sondage afin de connaître le nombre de citoyens potentiellement intéressés avant d'engager des frais.
 - **M. Cortat Loris** précise que le nombre d'habitations nécessaires à la viabilité d'un thermo réseau doit être défini lors de l'étude. Cette même étude définira la faisabilité ou non du projet.
 - **M. D S** abonde également dans le sens d'effectuer un premier sondage afin d'avoir une vision globale de l'intérêt de la population. Le montant de CHF. 7'000.- lui semble surfait pour demander l'avis de la population.
 - **M. Cortat Loris** précise qu'il ne s'agit pas uniquement de demander l'avis de la population mais de décrire le projet.
 - **M. C G** propose de ne pas étudier la faisabilité d'un thermo réseau car la charge du projet en lui-même sera beaucoup trop importante.
 - **M. Mittempergher** précise que la commune fait l'étude mais n'a pas l'intention d'investir dans le projet proprement dit.
- **M. C C** demande qui fera cette enquête car l'offre semble très précise. Il souhaite connaître sous quelle forme sera faite cette enquête.
 - **M. Cortat Loris** informe qu'il s'agira d'un tout ménage détaillé. Les réponses seront ensuite analysées par un bureau spécialisé.
- **M. C C** souhaite savoir si les coûts d'utilisation du thermo réseau seront clairement présentés dès le départ.
 - **M. Cortat Loris** répond par l'affirmative.
- **M. D S** demande si la commune prendra une part à charge de cet éventuel projet
 - **M. Cortat Loris** répond par la négative, sauf si la commune y voit un intérêt
- **M. C F** pense également que le projet arrive trop tard. Il aurait fallu y penser avant la rénovation de l'école et y relier également Haut des Prés 10.
- **M. D S** estime qu'il est particulier de proposer une étude de thermo réseau suivi d'une rénovation de bâtiment avec changement de chauffage, sans tenir compte de cette étude.
 - **M. Rossé Joseph** précise que si un thermo réseau pouvait se faire cela prendra encore plusieurs années. Or, le chauffage du bâtiment Haut des Prés 10 ne durera pas aussi longtemps. Il ajoute que lors de la rénovation de l'école, la volonté était de relier ce bâtiment au chauffage de l'école.
 - **M. C C** souhaite préciser que la chaudière de l'école devait être surdimensionnée et le choix final s'est porté sur la possibilité de relier le Haut des Prés 10 au solaire de l'école.
- **M. S J** salue la volonté d'avancer dans des projets mais en étant en fin de législature, il propose de retarder quelque peu cette étude de traversée du village afin de ne pas connaître les mêmes problèmes que pour la rénovation de l'école.
 - **M. Mittempergher** relève que le groupe citoyen est également ouvert à de futurs candidats au conseil communal.
 - **M. C R** pense au contraire qu'il ne faut plus reporter cette étude de traversée du village.

- **M. Chevillat Maxime** précise encore que la durée de l'étude est estimée à un an et demi avant de pouvoir voter un crédit.

Plus aucune question n'étant posée, le président passe au vote

DECISION : Le crédit de CHF. 67'000.- pour finaliser l'étude du projet dit « traversée du village » pour mise en soumission des travaux est accepté par 16 oui / 3 non / 1 abstention

Suite aux nombreuses discussions en lien avec le crédit d'étude du thermo réseau, le président propose de voter afin de rediscuter la part de l'étude du thermo réseau lors de la prochaine assemblée communale.

DECISION : Proposition que la dépense relative à l'étude du thermo réseau, incluse dans le crédit accepté ce soir soit rediscutée lors de la prochaine assemblée. Résultat du vote, cette proposition est refusée par 8 oui / 10 non / 2 abstentions.

4. Discuter et voter une dépense de CHF. 85'000.- pour effectuer la mesure N19 du PGEE, en cas de nécessité urgente et sous réserve de la réalisation des travaux de la traversée du village

Le président donne maintenant la parole à M. Ortega Thierry, suppléant de M. Seuret Philippe absent ce soir pour raisons de santé, pour l'entrée en matière.

M. Ortega informe l'assemblée que cette mesure devrait, normalement, être effectuée assez rapidement mais il est possible d'attendre les travaux de traversée du village et l'intégrée au projet.

L'entrée en matière étant acceptée, M. Ortega continue la présentation du point. Le délai de réalisation de cette mesure PGEE ainsi que celles déjà réalisées est présenté.

La parole est ensuite donnée à M. Chevillat Maxime, représentant du bureau SD Ingénierie, pour les explications plus techniques. Il explique où se situe cette mesure et en quoi elle consiste. Les travaux à effectuer ainsi que les coûts y relatifs peuvent être définis de manière assez précise car la nature des travaux est claire.

Le visionnage effectué en 2020 a montré une dégradation rapide de ce secteur et une intervention assez rapide est nécessaire. La partie de la canalisation se trouvant plus en profondeur pourra être tubée.

Ces travaux pourront être intégrés à la traversée du village, en fonction du résultat de l'étude de cette dernière.

M. Chevillat présente ensuite les coûts de cette mesure de manière détaillée.

La parole n'étant pas demandée, le président clos la discussion et passe au vote

DECISION : La dépense de CHF. 85'000.- pour effectuer la mesure N19 du PGEE, en cas de nécessité urgente et sous réserve de la réalisation des travaux de la traversée du village est acceptée par 18 oui et 2 abstentions

5. Discuter et voter une dépense de CHF. 262'000.- pour la rénovation du périphérique et nouveau chauffage du bâtiment Haut des Prés 10. Donner compétence au conseil communal pour le financement

Le président passe la parole à M. Rossé pour l'entrée en matière.

M. Rossé présente le bilan énergétique du bâtiment qui est très mauvais. Il ajoute que ce projet coïncide avec le label cité de l'énergie et la volonté de quitter les énergies fossiles.

L'entrée en matière est acceptée, M. Rossé détaille le projet. Les travaux prévus sont :

- Isolation du plancher des combles
- Isolation des façades (isolation périphérique)
- Remplacement de la chaudière à mazout par une PAC air-eau
- Pose de panneaux solaires photovoltaïques
- Remplacement des stores
- Remplacement des fenêtres et portes extérieures

M. Rossé présente les économies escomptées puis détaille les coûts du projet, sur la base de devis des artisans du village. L'investissement total est CHF. 262'000.- et des subventions sont espérées à hauteur de CHF. 16'000.-. Le financement est assuré par le compte loyer est le solde du fonds de rénovation d'immeuble.

Le président passe la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions

- **M. Q D** demande si la réfection des escaliers de l'entrée est incluse dans le projet.
 - **M. Rossé** répond par l'affirmative
- **M. S J** demande si un architecte a été mandaté pour cette rénovation
 - **M. Rossé** répond par l'affirmative. Un architecte a été demandé pour la préparation du dossier. Le conseil a choisi de garder l'architecte en cas de problème (malfaçon) durant des travaux.
- **M. S J** souhaite également savoir si des offres comparatives ont été demandées à d'autres artisans.
 - **M. Rossé** répond par la négative car le conseil a pour volonté de travailler avec les artisans du village. Il est toutefois possible de demander des contre-offres.
- **M. Q Y** souhaite connaître la différence de prix entre des stores électriques (proposés) et manuels.
 - **M. Rossé** n'a pas ce détail.

La parole n'étant plus demandée, le président clos la discussion et passe au vote

DECISION :

La dépense de CHF. 262'000.- pour la rénovation du périphérique et nouveau chauffage du bâtiment Haut des Prés 10 est acceptée par 19 oui et 1 abstention

6. Discuter et voter l'achat de 20 appareils de protection respiratoire par le SIS 6/12 et voter le crédit de Fr. 38'000.—TTC à financer par le SIS, sous déduction des subventions

Le président passe à nouveau la parole à M. Rossé pour l'entrée en matière.

Les appareils actuels doivent être renouvelés pour des raisons de sécurité. De plus, les pièces de rechanges ne sont plus disponibles.

L'entrée en matière est acceptée, M. Rossé présente l'achat prévu soit 20 appareils de protection de la respiration et du petit matériel accessoire. Le total des coûts est de CHF. 38'000.- dont le 50% est subventionné par l'ECA Jura. Le solde est financé par le SIS 6/12.

- **M. Q Y** ajoute que cet achat est nécessaire pour la sécurité des pompiers.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Décision : L'achat de 20 appareils de protection respiratoire par le SIS 6/12 et voter le crédit de Fr. 38'000.—TTC à financer par le SIS, sous déduction des subventions est accepté à l'unanimité

7. Divers

Le président passe ensuite la parole aux membres du conseil pour différentes informations :

M. Mittempergher :

- Ecole : le décompte final arrive à bout touchant et montre un dépassement d'environ 100'000.-. Le montant de la subvention cantonal sera connu d'ici fin avril. Une fondation a fait un don de CHF. 250'000.- par le biais de Patenschaft. Actuellement, le problème du préau n'est pas réglé. Il sera rediscuté mi-mars afin de le clore définitivement. L'évolution des coûts d'électricité est présentée afin de montrer l'impact de l'énergie solaire.
- Digue : les travaux sont quasiment terminés. Il ne reste que la pose de panneaux, finaliser le chemin d'accès et faire l'ensemencement et les plantations. Au niveau des coûts, le crédit est respecté. Comme indiqué en début d'assemblée, après subventions et dons, la dépense sera faible pour la commune.

M. Ortega Thierry :

- Piste cyclable Châtillon – Courtételle : le projet est toujours à l'étude au niveau du canton. La commune n'a pas de retour actuellement.

DISCUSSION OUVERTE

- **M. Q Y** a constaté de nombreuses marques noires sur le sol de la halle de gym. Il demande si les utilisateurs ont été averti d'être attentif à ce problème
 - **M. Mittempergher** répond que les sociétés ont été averties, une information se trouve sur la porte de la halle. Il relève qu'il y a eu des entrées illicites lors desquelles le sol a été souillé de manière importante.
 - **M. C F** demande si une information a été donnée aux utilisateurs de la halle concernant les chaussures utilisées
 - **M. Cortat Loris** répond par l'affirmative. Lorsqu'il y a des traces « ce n'est personne ».
 - **M. Q Y** propose des contrôles inopinés.
 - **Mme J E** demande s'il y a fréquemment des marques
 - **M. Cortat Loris** lui répond que c'est malheureusement très régulier. La concierge passe des heures à genou.

Plus personne ne demande la parole. La discussion est donc close, le Président lève l'assemblée il est 22h03.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président des assemblées

La Secrétaire

Philippe Marmy

Myriame Beuret